



# CADRE RÉGIONAL DE PLANIFICATION MULTIRISQUE

2022 - 2030

Janvier 2023



## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE D'ACRONYMES</b>		<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>		<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>		<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>		<b>6</b>
1.1	CONTEXTE GENERAL	6
1.2.	GEOGRAPHIE ET DEMOGRAPHIE	8
1.3.	ÉCONOMIE DE LA SADC	10
1.4.	HISTORIQUE DES CATASTROPHES RECENTES	11
<b>2. ANALYSE DES DANGERS OU RISQUES DE LA SADC</b>		<b>13</b>
<b>3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ</b>		<b>16</b>
<b>4. ANALYSE DE LA CAPACITÉ DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION</b>		<b>18</b>
4.1	ROLE ET CAPACITE DU SECRETARIAT DE LA SADC	20
<b>5. CADRE REGIONAL DE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE MULTIRISQUES (2022-2030)</b>		<b>21</b>
5.1.	OBJECTIFS DU CADRE REGIONAL MULTIRISQUE	22
5.1.1.	<i>Objectifs spécifiques</i>	22
5.2	CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU CADRE REGIONAL D'URGENCE MULTIRISQUE	23
5.2.1.	<i>Champ d'application</i>	23
5.2.2	<i>Principes directeurs du RMHCPF</i>	24
5.3	JUSTIFICATION	26
5.3.1.	<i>Prévisions saisonnières</i>	27
5.3.2.	<i>Processus national de planification des mesures d'urgence</i>	27
5.3.3.	<i>Atelier sur les plans d'urgence régionaux</i>	27
5.3.4.	<i>Élaboration d'un plan d'urgence régional</i>	27
5.3.5.	<i>Ateliers et sessions de préparation avec les principaux États membres concernés</i>	28
5.4.	ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION D'URGENCE	28
<b>6. PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD</b>		<b>29</b>
6.1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	29
6.1.1.	<i>NOM DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)</i>	30
6.2.	BUT ET OBJECTIFS DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD DU PLAN RÉGIONAL MULTIRISQUE D'URGENCE	30
6.3.	CENTRE DES OPÉRATIONS HUMANITAIRES ET D'URGENCE DE LA SADC	31
6.4.	UTILISATEURS INTENSIFS DES POS ET ASSUMPTIONS	31
6.4.1.	<i>Utilisateurs visés dans les POS du RMHCP</i>	31
6.4.2.	<i>Hypothèses émises au cours de l'élaboration des procédures opérationnelles standard RMHCP</i>	32
6.5.	HIERARCHIE DE LA SADC	32
6.6.	PRISE DE DECISION AU SEIN DU SECRETARIAT DE LA SADC SUR L'ACTIVATION DU RMHCP	33
6.7.	UTILISATION DU SYSTEME DES GROUPES SECTORIELS	33
6.7.1.	<i>POS 1 : PROCÉDURES D'ALERTE, DE NOTIFICATION ET D'APPEL</i>	34
6.7.2.	<i>POS 2 : PROCÉDURE D'ÉVALUATION INITIALE D'ENVOI D'ÉQUIPES D'INTERVENTION D'URGENCE</i>	34
6.7.3.	<i>POS 3 : APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURES D'URGENCE AUX NIVEAUX LOCAL ET NATIONAL</i>	34
6.7.4.	<i>POS 4 : DÉCLARATION D'UNE SITUATION D'URGENCE NATIONALE</i>	35
6.7.5.	<i>POS 5: POS DU SHOC ACTIVÉES</i>	35

<b>6.7.6. POS 6 : INSTRUCTIONS OU PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN PLACE DU MATÉRIEL DE SECOURS</b>	<b>35</b>
<b>6.8. SUIVI</b>	<b>36</b>
<b>6.9. ÉVALUATION</b>	<b>36</b>
<b>7. GUIDE PRATIQUE ÉTAPE PAR ÉTAPE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'URGENCE POUR LA RÉGION DE LA SADC</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>40</b>

## LISTE D'ACRONYMES

---

AAP	Accessibilité et responsabilité envers les personnes affectées
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
AML	Criquet migrateur africain
ART	Observance du traitement antirétroviral
CABI	Centre international pour l'agriculture et les biosciences
CAT 5	Catégorie 5
CDC	Centre pour le contrôle et la prévention des maladies
COVID-19	Maladie à coronavirus de 2019
DES-RI	Secrétaire exécutif adjoint de la SADC chargé de l'Intégration régionale
GRC	Gestion des risques de catastrophes
PCPP	Prévention des catastrophes et planification préalable
RDC	République démocratique du Congo
RRC	Réduction des risques de catastrophe
RRCM	Gestion de la réduction des risques de catastrophes
ENSO	Phénomène d'oscillation climatique austral du Niño
COU	Centre d'opérations d'urgence
EVD	Maladie à virus d'Ebola
ERT	Équipes d'intervention en cas d'urgence
FAW	Légionnaire d'automne
FMD	Fièvre aphteuse
PIB	Produit intérieur brut
SIG	Systèmes d'information géographique
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
IASC	Comité permanent interorganisations
FMI	Fonds monétaire international (FMI)
IBTrACS	Archive internationale sur la meilleure approximation des trajectoires pour la protection du climat
TI	Technologie informatique
Kha	Kilo/hectare
Mha	Millions d'hectares
MHCP	Plan d'urgence multirisque
PCN	Point de contact national
NDMA	Agence nationale de gestion des catastrophes
ONG	Organisation non gouvernementale
FI	Fonctionnaire de l'information
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH et le sida
PdA	Programme d'action
PPP	Partenariat public-privé
PRAI	Plan régional d'investissement agricole
SG	Santé génésique
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
RIASCO	Comité permanent régional interorganisations
RMHCP	Plan d'urgence régional multirisque
RMHF	Cadre régional multirisque
RMHPP	Plan régional de préparation multirisque
RSAP	Plan d'action stratégique régional
RVAA	Évaluation et analyse de la vulnérabilité régionale

SARCOF	Forum régional sur les perspectives climatiques en Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SFDRR	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes
SHOC	Centre des opérations humanitaires et d'urgence de la SADC
SIPO	Plan stratégique indicatif de l'Organe
SimEx	Exercice de simulation
POS	Procédures opérationnelles standard
SPHERE	Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions humanitaires
IST	Infections sexuellement transmissibles
SWIO	Sud-ouest de l'océan Indien
ONU	Organisation des Nations Unies
TdR	Termes de référence
WASH	Eau, assainissement et hygiène

## **LISTE DES FIGURES**

---

**Figure 1 :** Carte administrative de la SADC

**Figure 2 :** Tendances des catastrophes en Afrique australe

**Figure 3 :** Illustration des différentes phases de la réduction des risques de catastrophes

**Figure 4 :** Hiérarchie du processus décisionnel de la SADC

## **LISTE DES TABLEAUX**

---

**Tableau 1 :** Risques courants observés dans la région de la SADC, identifiés par État membre

**Tableau 2 :** Activités du Secrétariat de la SADC et de ses partenaires pour la phase d'alerte rapide et de préparation

**Tableau 3 :** Activités liées aux interventions génériques

**Tableau 4 :** Activités de redressement applicables à tous les risques

**Tableau 5 :** Code couleur du matériel de secours

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE GENERAL

La région de l'Afrique australe est dotée d'une topographie riche en flore et en faune. Elle doit cette richesse à la combinaison de conditions climatiques tropicales et tempérées, de pluies annuelles, de côtes maritimes abondantes, de rivières, de déserts, de savanes, de forêts et d'une faune abondante. Les performances socio-économiques de la région dépendent de plusieurs facteurs, dont le tourisme, qui contribue de manière considérable à son produit intérieur brut (PIB). Cependant, la région subit également de graves chocs naturels et environnementaux. Au nombre de ces chocs figurent les impacts liés au changement climatique, à savoir les risques naturels tels que les sécheresses qui entraînent l'insécurité alimentaire, les cyclones et les tempêtes qui provoquent des inondations, les ravageurs humains, végétaux et animaux, les épidémies et les incidents d'origine humaine tels que les accidents industriels et de transport, ainsi que les feux de brousse et les conflits civils. Selon le rapport de synthèse 2022 sur l'état de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en Afrique australe, l'insécurité alimentaire touche 55,6 millions de personnes, soit des taux moyens de malnutrition qui s'élèvent à plus de 25 % dans la région. Des invasions dévastatrices de criquets migrants africains menacent également la sécurité alimentaire et cette situation a été récemment signalée dans certains États membres, dont l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe.

À l'échelle mondiale, les phénomènes cycloniques sont de plus en plus fréquents et de plus en plus étendus. Entre 1994 et 2015, un total de 12 cyclones tropicaux de catégorie 5 (CAT5) ont été enregistrés dans les archives des cyclones des Archives internationales sur la meilleure approximation des trajectoires pour la protection du climat (IBTrACS), dont quatre ont eu lieu entre 2010 et 2015. Un récent cyclone tropical CAT 5 enregistré en 2016 a montré une intensification des tempêtes et une légère augmentation de la fréquence (Fitchett, 2018). La fréquence des cyclones dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIO) s'est accrue, passant d'une moyenne de quatre (4) à plus de dix (10) par saison depuis la période 2017-2018. Au total, treize (13) systèmes cycloniques ont été observés dans le bassin du Sud-ouest de l'océan Indien (SWIO) au cours de la seule saison cyclonique 2018-2019 (15 novembre 2018 - 15 mai 2019), dont le cyclone tropical Idai qui a fait des ravages au Malawi, à Madagascar, au Mozambique et au Zimbabwe. Les cyclones qui atteignent les côtes en même temps que les tempêtes (vents et grêle) provoquent des pluies torrentielles et des inondations excessives qui détruisent des vies, affectent les infrastructures de développement, les biens des communautés et les moyens de subsistance, et perturbent la fourniture des services de base.

En raison du phénomène *La Nina* en 2020, la Région a connu des perturbations cycloniques et des tempêtes. Au nombre de ces perturbations, on relèvera la tempête tropicale *Chalane* qui a notamment atteint les côtes le 30 décembre 2020 dans le nord-est de Madagascar, provoquant des orages et des pluies torrentielles. Le cyclone tropical Eloise a également atteint les côtes le 23 janvier 2021, au sud de la ville de Beira, dans la province de Sofala, et a provoqué de fortes pluies et des inondations dans toute la région. Ces phénomènes ont également touché d'autres pays de l'intérieur, notamment le Botswana, Eswatini, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et la Zambie, qui ont également connu de fortes pluies et des inondations. Les inondations

qui se sont produites dans certaines parties de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale entre janvier et mai 2021 ont entraîné le débordement du lac Tanganyika, causant des dommages aux maisons, aux écoles et aux centres de santé. Elles ont détruit des milliers d'abris en R.D. Congo, en Tanzanie et dans d'autres pays des Grands Lacs.

Certains pays de la région de la SADC, notamment l'Angola, le Botswana, les Comores, la R.D. Congo, le Malawi, Maurice, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Zimbabwe, sont confrontés à des tremblements de terre et à des secousses qui les rendent très vulnérables aux glissements de terrain. En outre, la région est également touchée par des épidémies telles que l'EBOLA, dont des foyers ont été signalés en R.D. Congo. Le paludisme est très répandu, de même que la typhoïde et d'autres maladies diarrhéiques telles que le choléra. Tous ces phénomènes se produisent dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19 qui a coûté jusqu'à présent plus de 126 000 vies et créé de graves problèmes économiques dans les 16 États membres de la SADC, selon CDC Afrique (2022).

D'autre part, la région est également confrontée à des risques directement liés aux activités humaines, tels que les feux de brousse et la dépendance excessive à l'égard des ressources naturelles, qui ont entraîné une dégradation de l'environnement et des sols. Le changement et la variabilité climatiques sont des facteurs qui aggravent et alimentent la plupart de ces risques. Ces multiples risques de catastrophes et dangers augmentent l'ampleur des vulnérabilités dans la région, entravant la capacité de la SADC à atteindre ses objectifs de développement.

Même si chaque État membre de la région de la SADC, dans le cadre de ses responsabilités officielles, gère les catastrophes en interne, il s'avère qu'une approche régionale et une stratégie transfrontalière seraient plus efficaces et plus efficaces pour faire face aux multiples risques encourus par tous les membres de la communauté économique. Par l'intermédiaire du Secrétariat de la SADC, la Région est parvenue à élaborer une vision régionale commune, une stratégie régionale et un plan d'action sans exonérer les États membres de leurs responsabilités individuelles en matière de prévention, de préparation, de réponse et de redressement rapide face aux risques de catastrophes.

La Vision 2050 de la SADC est basée sur le développement de cadres et d'interventions régionales résilientes par le biais d'institutions et de communautés solides permettant de renforcer la résilience. Les objectifs stratégiques régionaux, tels qu'ils sont décrits dans le plan de mise en œuvre du plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) pour la période 2020-2030, soulignent la nécessité de s'aligner sur le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR), le Programme des Nations unies à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et par conséquent la nécessité d'améliorer la gestion des risques de catastrophe (DRM). Le Cadre régional de résilience 2020-2030 de la SADC reconnaît que la région de la SADC est affectée depuis longtemps par des risques graves. Ce cadre reconnaît également l'importance des catalyseurs tels que la gouvernance intégrée, la croissance économique soutenue, la cohésion sociale et la participation inclusive, le renforcement des connaissances et l'échange d'informations, en tant que facteurs nécessaires pour remédier aux vulnérabilités institutionnelles et communautaires généralisées. Le plan de développement des infrastructures

régionales (secteur météorologique) souligne la nécessité d'aligner le plan sur le protocole de la SADC sur les transports, les communications et la météorologie, *qui stipule que « les États membres élaborent une politique météorologique harmonisée qui facilite la coopération régionale, renforce les capacités nationales et garantit le respect de leurs engagements internationaux ».*

Sur la base de ces aspirations, la SADC reconnaît la nécessité de prendre des mesures d'atténuation visant à réduire l'impact des catastrophes potentielles sur la population. La Communauté reconnaît également que les expériences passées ont permis de mettre en évidence certaines lacunes constatées auprès des pays membres et des communautés en ce qui concerne la mise en place de meilleures mesures de préparation et de réponse. En conséquence, le Secrétariat de la SADC a entrepris de mettre en place de solides mécanismes régionaux de préparation et de réponse aux catastrophes, notamment en renforçant le cadre d'alerte rapide et de planification de la préparation aux catastrophes grâce à l'élaboration d'un plan d'urgence régional multirisques (RMHCP). **Le RMHCP consiste en un cadre régional de planification multirisque 2022-2030 accompagné d'un plan d'urgence multirisque régional 2022-2023.** Ce plan d'urgence multirisque sera révisé chaque année en fonction des prévisions régionales annuelles et des plans d'urgence élaborés par les États membres. Dans ce contexte, ce plan prendra en compte les risques de catastrophe prévus et d'autres dynamiques émergentes, ainsi que les questions susceptibles d'avoir un impact sur l'identification des risques de catastrophe, l'état de préparation, la réponse, la coordination efficace et le redressement, qui sont nécessaires à l'amélioration du cadre de la gestion des risques de catastrophe dans la région de la SADC.

## 1.2. GEOGRAPHIE ET DEMOGRAPHIE

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est composée de 16 États membres : douze (12) États continentaux et trois (4) États insulaires au large du sud-ouest de l'océan Indien (SWIO) (figure 1). Elle se situe dans la partie méridionale de l'Afrique et s'étend vers le nord dans la partie centrale du continent africain, seule la R.D. Congo atteignant l'équateur. Sur les 16 membres, six (6) sont entièrement enclavés et de ce fait dépendent de leurs voisins pour l'accès à l'océan. En conséquence, l'interdépendance constitue un facteur clé dans les relations entre les États membres de la région de la SADC.

En 2021, la population de la région SADC comptait environ 372 millions d'habitants, soit une croissance de 9,9 % depuis 2018 (Banque mondiale 2021). Les pays les plus peuplés sont la R.D. Congo (24 %), l'Afrique du Sud (16 %) et la Tanzanie (16 %). Selon les estimations, 3% de la population de la SADC (environ 8 millions de personnes) constitue le nombre de migrants de la région. L'Afrique du Sud compte le plus grand nombre de migrants provenant de l'intérieur de la région, soit 54,4% de la totalité des migrants dans SADC. Un flux important de travailleurs migrants part de pays tels que le Malawi, le Lesotho, le Zimbabwe et Eswatini vers le Botswana et l'Afrique du Sud ; ces travailleurs œuvrent en particulier dans des secteurs traditionnels tels que l'exploitation minière, mais également dans des secteurs de plus en plus prépondérants tels que la finance et l'informatique (RISDP 2020-2030).

En 2000, une proportion de 36,5 % de la population de la région de la SADC était classée comme urbaine. Ce chiffre est passé à 46,0 % en 2020 et devrait atteindre 51,4 % en 2030. Ainsi, entre 2000 et 2020, la population urbaine a augmenté d'environ 3,8 % par an en moyenne, et entre 2020 et 2030, elle augmentera de 3,7 % par an, ce qui correspond à une multiplication par deux de la population urbaine tous les dix-huit ans. Dans la plupart des pays de la SADC, le principal défi à relever est de pouvoir accompagner cette croissance urbaine avec les infrastructures et les services sociaux de base nécessaires. La croissance démographique plus lente dans les régions rurales, qui se situait en moyenne à 1,8 % par an entre 2000 et 2020, devrait atteindre 1,4 % entre 2020 et 2030, ce qui en fait l'antithèse de l'urbanisation (Nations unies, World Urbanization Prospects 2018).

Selon les projections, la plupart des pays d'Afrique australe connaîtront un taux d'urbanisation supérieur à 50 % d'ici 2050 (ONU Habitat, 2010 ; Crush et al., 2012). La croissance démographique est utile à la croissance économique et à l'obtention d'une main-d'œuvre abordable. Toutefois, la croissance démographique s'accompagne également d'autres défis tels que la limitation des possibilités d'emploi, l'exode rural et l'expansion urbaine, en particulier dans les grandes agglomérations urbaines. Ces phénomènes contribuent souvent à la dégradation de l'environnement en raison d'activités humaines telles que la déforestation, qui ont parfois été à l'origine d'incidents dangereux. Par conséquent, si le changement climatique a joué un rôle majeur dans certaines des catastrophes survenues au cours des 50 dernières années dans la région, la croissance démographique et les migrations urbaines y ont également contribué.



**Figure 1 : Carte administrative de la SADC**

### 1.3. ÉCONOMIE DE LA SADC

Alors que, selon les prévisions, l'économie mondiale devrait régresser de 2,5 % en 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 a contribué à porter un coup encore plus dur à l'économie. Selon les prévisions, les répercussions de la COVID-19 se feront sentir pendant longtemps et, à ce titre, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une contraction de 3,8 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en .....2023 (COVID-19, rapport sur l'économie de la SADC, 2020).

Dans le but de sauver des vies et de contenir la propagation du virus, les économies n'ont eu d'autre solution que le « grand confinement » qui a déclenché la pire récession depuis la Grande Dépression. Au nombre des effets néfastes notables de la pandémie de COVID-19 figurent le confinement économique, la perturbation directe des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'affaiblissement de la demande de biens et de services importés et le déclin, à l'échelle régionale, du tourisme international et des voyages d'affaires. En conséquence, l'économie mondiale s'est contractée de 3,3 % en 2020, ce qui constitue un résultat bien pire que celui de la crise financière mondiale de 2009.

Selon le rapport annuel de la SADC, les statistiques les plus récentes indiquent que les États membres n'ont pas été en mesure de réaliser les indicateurs convenus de convergence macroéconomique. En ce qui concerne le produit intérieur brut (PIB), les données préliminaires indiquent que la croissance du PIB régional de la SADC s'est contractée de 4,7 % en 2020. Tous les États membres ont enregistré une baisse de la croissance du PIB réel en 2020, à l'exception du Malawi et de la République-Unie de la Tanzanie, qui ont enregistré des taux de croissance minimaux ne dépassant pas 5,5 %. En outre, l'inflation annuelle de la région a augmenté pour atteindre une moyenne de 50 % en 2020, par rapport à 16,4 % en 2019, en grande partie en raison de l'intensification des pressions inflationnistes au Zimbabwe. Toutefois, il convient de noter que l'inflation moyenne, à l'exclusion du Zimbabwe, avoisine 6,8 % en 2020. Selon les projections, le taux d'inflation annuel dans la région de la SADC devrait légèrement diminuer pour s'établir à 15,4 % en 2021. En outre, la dette publique a poursuivi sa tendance à la hausse et a franchi le seuil régional de 60 % du PIB en raison de la détérioration des positions budgétaires en 2020. La dette publique a augmenté, passant de 55,5 % du PIB en 2019 à 63,2 % du PIB en 2020. L'augmentation des niveaux de la dette publique fera peser une charge supplémentaire sur les ressources des États membres du fait de l'augmentation des coûts du service de la dette. Le fardeau de la dette devrait s'aggraver pour les États membres de la SADC, la dette publique devant augmenter davantage (Rapport annuel de la SADC 2020-2021).

Selon les prévisions, les perspectives régionales pour la période 2021-2022 devraient croître de 2 % en 2021 et de 3,2 % en 2022. La reprise économique prévue en 2021 et au-delà dépend en effet largement des mesures mises en place pour contenir la propagation de la COVID-19 et atténuer ses impacts socio-économiques. Ces mesures comprennent le renforcement des capacités nationales et régionales de production de médicaments, de fournitures médicales et de développement de vaccins, ainsi que l'exploitation de la technologie numérique dans tous les secteurs.

Selon les projections, le taux d'inflation annuel dans la région de la SADC devrait légèrement diminuer pour s'établir à 15,4 % en 2021. L'inflation au Zimbabwe devrait diminuer de manière considérable pour atteindre 134,8 % en 2021, contre 654,9 % en 2020. De façon générale, les projections indiquent que les États membres obtiendront des résultats inférieurs aux objectifs visés dans la poursuite des indicateurs de convergence macroéconomique convenus. « Les obstacles, tels que les ressources limitées et l'émergence de souches plus contagieuses de la pandémie de COVID-19, peuvent également compromettre la reprise économique et, à terme, assombrir les perspectives de croissance de la Région, raison pour laquelle la Région doit rester alerte et vigilante » (Rapport annuel de la SADC 2020-2021).

#### 1.4. HISTORIQUE DES CATASTROPHES RECENTES

La région de la SADC continue de connaître une augmentation des incidents liés aux catastrophes et les changements climatiques de plus en plus fréquents aggravent la situation. La région est fortement exposée à plusieurs risques, notamment les inondations, les sécheresses, les tempêtes, les cyclones et les épidémies. Si le changement climatique constitue l'un des principaux facteurs à l'origine des catastrophes dans la région, la topographie et la situation géographique jouent également un rôle dans la prédisposition de la région aux risques.

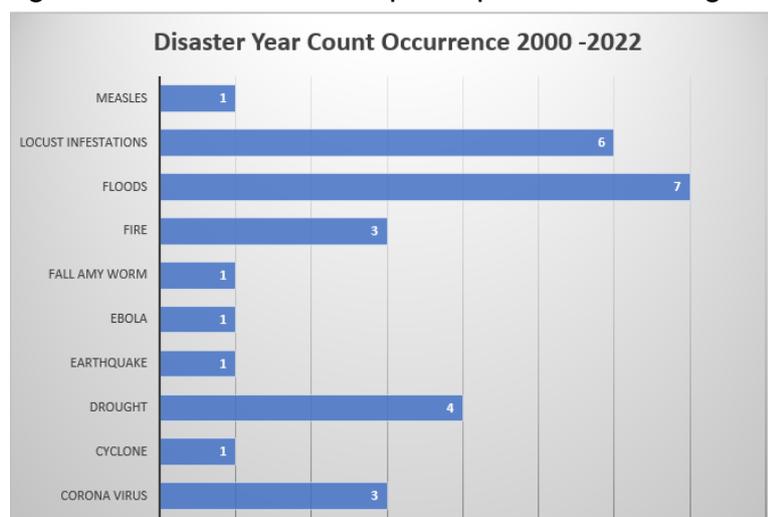


Figure 2: Tendances des catastrophes 2000 - 2022

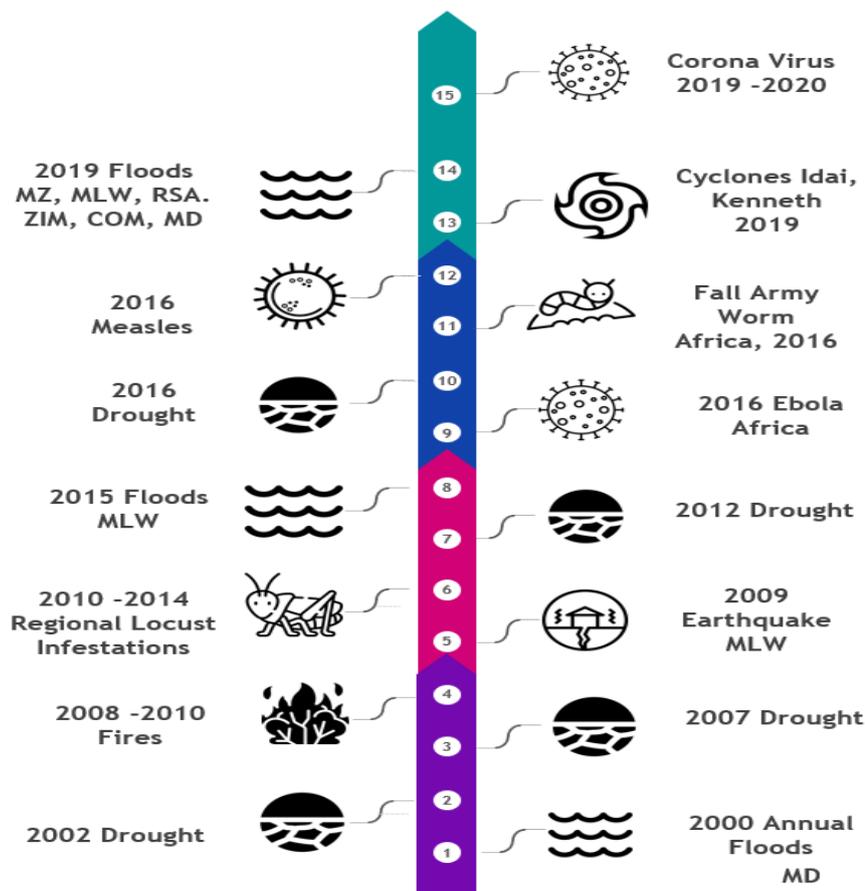
Désignée comme un « point chaud » des catastrophes par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Afrique australe est sujette à des chocs climatiques extrêmes récurrents, notamment des sécheresses et des inondations. Les pays situés le long du sud-ouest de l'océan Indien sont particulièrement vulnérables aux cyclones : cinq tempêtes tropicales ou cyclones ont

atteint les côtes de ces pays au cours de la saison des pluies 2021-2022. Au cours des cinq dernières années, de nombreuses parties de la Région ont connu des sécheresses récurrentes et celle-ci a continué d'être confrontée à de multiples catastrophes naturelles et anthropiques, dont le changement et la variabilité climatiques sont à l'origine de la majorité d'entre elles. Cumulées, ces catastrophes retardent et inversent les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de renforcement de la résilience des moyens de subsistance. Le contexte régional de vulnérabilité, caractérisé par une pauvreté et des inégalités omniprésentes, y compris des disparités entre les sexes, amplifie l'impact de ces catastrophes (rapport de synthèse sur l'évaluation des besoins en matière de santé de la SADC, 2022).

La situation de l'insécurité alimentaire dans la région a augmenté de 7,4 % comparé aux niveaux enregistrés pendant la période de sécheresse qui a sévi en 2016-2017 dans le sillage d'El Nino. Les pays qui ont connu les escalades les plus fortes de

l'insécurité alimentaire sont la R.D. Congo (80%), le Mozambique (85%), Eswatini (90%), le Zimbabwe (128%) et la Zambie (144%). En raison de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, un nombre élevé d'enfants souffrent de malnutrition, étant donné que leur régime alimentaire est basé sur les céréales et dépourvu de micronutriments essentiels tels que la vitamine A, le zinc, le fer, l'acide folique et l'iode. Selon les estimations, 18,6 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance dans la région de la SADC. Ce chiffre représente environ un enfant de moins de cinq ans sur trois souffrant d'un retard de croissance. Tous les États membres de la région, à l'exception de Maurice et des Seychelles, ont une prévalence du retard de croissance considérée comme élevée ou extrêmement élevée par l'Organisation mondiale de la santé (RVAA de la SADC 2022).

Le tableau ci-dessous illustre les principales catastrophes survenues dans la région au cours des 20 dernières années.



**Figure 2 : Tendances des catastrophes en Afrique australe (Source : Adapté de l'Unité RRC de la SADC, 2019)**

## **2. ANALYSE DES DANGERS OU RISQUES DE LA SADC**

La première étape à franchir pour relever les défis de la réduction des risques de catastrophes (RRC) consiste à comprendre la nature des catastrophes auxquelles la région. Dans la région de la SADC, les catastrophes comprennent les sécheresses, les inondations, les feux de brousse et les épidémies telles que la COVID-19, le VIH et d'autres risques tels que les parasites et les maladies animales. Certains sont plus prononcés et plus fréquents, tandis que d'autres sont moins fréquents et ont moins d'impact, ce qui fait que les communautés et les professionnels ne se préparent guère à les affronter. Par conséquent, il est important que chaque pays comprenne la nature des risques auxquels il est confronté et qu'il planifie en conséquence, même si le risque est moins susceptible de se produire que d'autres. Les perspectives régionales ci-dessous renforcent cette démarche.

### **Perspectives météorologiques et climatiques**

Les prévisions du SARCOF 26 pour la saison des pluies 2022-2023 indiquent des précipitations allant de normales à supérieures à la normale pour la majeure partie de la région de la SADC. Sur les 16 États membres de la SADC, 10 devraient connaître des pluies allant de normales à inférieures à la normale, notamment le nord-ouest de l'Angola, la plupart des parties de la R.D. Congo, la République-Unie de Tanzanie, le nord-est de la Zambie, le nord du Malawi, le nord du Mozambique, les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Cette situation varie d'une année à l'autre et souvent, les parties de la région qui devraient recevoir des précipitations allant de normales à supérieures à la normale sont susceptibles de connaître des conditions extrêmes avec des risques d'inondations et de tempêtes.

### **Sécurité alimentaire régionale**

Malgré des perspectives pluviométriques positives, la sécurité alimentaire dans la région reste une préoccupation majeure. Selon l'évaluation et l'analyse de la vulnérabilité régionale de la SADC (RVAA), « le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est estimé à environ 55,7 millions pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 dans les 12 États membres qui ont fourni des données visées dans le rapport de synthèse régional de 2022 sur l'état de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en Afrique australe. » Ces chiffres représentent une augmentation considérable par rapport aux 47,6 millions de personnes selon les projections de la RVAA pour la même période au cours de la saison des pluies 2021-2022. Au Malawi, les prix du maïs en avril 2022 sont passés de 22 % à 73 % par rapport à l'augmentation de 18 % en 2021 et de 55 % à la même période. Ces chiffres représentent les plus fortes augmentations sur les marchés d'Afrique australe en raison de récoltes inférieures à la normale dans la plupart des pays. Cette tendance devrait se poursuivre en 2023 et, ce faisant, aggraver une situation déjà fragile en matière de sécurité alimentaire.

### **Pandémie de COVID-19 et résurgence d'Ebola en R.D. Congo**

La pandémie reste une priorité pour la saison 2022-2023 pour la plupart des États membres. Bien que la vaccination se soit révélée efficace pour réduire l'incidence de

la maladie et que la région ait commencé à se remettre des effets de la pandémie, les taux de vaccination restent très faibles dans la plupart des États membres. Plusieurs pays de la SADC, dont le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud, ont connu une augmentation de cas de COVID-19 entre la fin avril et la mi-juin 2022. Plusieurs efforts sont déployés afin d'augmenter le taux de vaccination dans l'ensemble de la région. Cependant, seuls deux États membres, Maurice et les Seychelles, ont atteint un taux de vaccination de plus de 70 %, tandis que le Botswana et le Mozambique ont atteint un taux de vaccination de 40 % à 69 % respectivement (rapport de synthèse de la RVAA de la SADC, 2022).

En outre, la récente résurgence du virus Ebola en R.D. Congo et dans l'Ouganda voisin pourrait avoir un effet de contagion dans la région. Il convient de noter que les cas de Covid et d'Ebola n'ont pas seulement des implications sanitaires, mais également des répercussions sur les mouvements et le commerce. En effet, les pays voisins ont tendance à restreindre les déplacements et, dans certains cas, à fermer leurs frontières afin de protéger leurs citoyens et d'enrayer la propagation. Cette situation entraîne souvent des répercussions sur le commerce et d'autres activités économiques pour les citoyens des pays touchés.

Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des types de risques connus dans la région et des pays dans lesquels ils se manifestent le plus souvent.

**Tableau 1 : Risques courants observés dans la région de la SADC, identifiés par État membre**

Pays	Dangers courants	Risques supplémentaires
Angola	Sécheresse Inondations Épidémie humaine	Glissement de terrain Activité sismique Érosion des sols Déboisement Élévation du niveau de la mer Érosion côtière
Botswana	Sécheresse Inondations Feux de brousse Épidémie humaine	Tremblements de terre Infestation d'insectes (criquets) Vents violent
Union des Comores	Sécheresse Inondations Cyclones tropicaux Épidémie humaine	Éruptions volcaniques Glissement de terrain Tsunamis Élévation du niveau de la mer Érosion côtière Pluies torrentielles,
République démocratique du Congo	Sécheresse Inondations Cyclones tropicaux Épidémie humaine	Infestation d'insectes (criquets) Glissement de terrain Éruptions volcaniques Catastrophe technologique (accident d'avion) Forte tempête locale Conflits armés Tremblements de terre et événements sismiques
Royaume d'Eswatini	Sécheresse Inondations Cyclones tropicaux	Tempêtes de grêle Cyclones tropicaux Troubles civils

	Épidémie humaine	
Lesotho	Sécheresse Inondations Épidémie humaine	Épidémies Tempêtes de grêle Vents violent Infestation d'insectes Troubles civils Chutes de neige abondantes Forte tempête locale
Madagascar	Inondations Cyclones tropicaux Épidémie humaine	Infestation d'insectes Séismes mineurs Érosion côtière Élévation du niveau de la mer Marée de tempête Forte tempête locale
Malawi	Sécheresse Inondations Cyclones tropicaux Épidémie humaine	Glissement de terrain Infestation d'insectes Épidémies de parasites et de maladies Tremblements de terre et événements sismiques Déboisement Forte tempête locale
Maurice	Sécheresse Inondations Cyclones tropicaux Feux de brousse Épidémie humaine	Tremblements de terre et événements sismiques Tsunami Élévation du niveau de la mer Érosion côtière Catastrophe technologique (marée noire)
Mozambique	Sécheresse, inondations Cyclones tropicaux Feux de brousse Épidémie humaine	Infestation d'insectes (chenilles légionnaires) Tremblements de terre, glissements de terrain Déboisement Élévation du niveau de la mer Érosion côtière Conflit armé
Namibie	Sécheresse Inondations Feux de brousse Épidémie humaine	Infestation d'insectes (chenilles légionnaires, criquets) Crues soudaines, épidémies Désertification (extension des zones désertiques)
République des Seychelles	Inondations Cyclones tropicaux Épidémie humaine	Tremblements de terre Épidémies Élévation du niveau de la mer Érosion côtière
Afrique du Sud	Sécheresse Inondations Feux de brousse Épidémie humaine	Glissement de terrain Forte tempête locale Infestation d'insectes (chenilles légionnaires) Tempêtes de grêle Érosion côtière (sites sélectionnés) Désertification Troubles civils
Tanzanie	Sécheresse Inondations Cyclones tropicaux	Tremblements de terre Choléra

	Feux de brousse Épidémie humaine	Infestation d'insectes (chenilles légionnaires) Glissement de terrain Éruptions volcaniques Catastrophe technologique, accidents chimiques Déboisement
Zambie	Sécheresse Inondations Feux de brousse Épidémie humaine	Maladies des cultures Infestation d'insectes Forte tempête locale
Zimbabwe	Sécheresse Inondations Cyclones tropicaux Épidémie humaine	Glissements de terrain, infestation d'insectes Tremblement de terre

### 3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ

La région de la SADC est réputée pour son grand nombre de conditions qui ont rendu sa population vulnérable aux risques. Ces conditions sont variées et affectent différentes couches de la société. Il est nécessaire de comprendre la vulnérabilité et son impact sur la population avant d'appréhender l'impact des catastrophes dans la Région. Selon l'UNDRR, la vulnérabilité désigne « les conditions déterminées par des facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui augmentent la vulnérabilité d'un individu, d'une communauté, d'actifs ou de systèmes aux impacts des catastrophes ». Cet amalgame de facteurs a eu tendance à jouer un rôle important dans la vulnérabilité des communautés au sein de la région de la SADC.

Les facteurs physiques dans la région comprennent les infrastructures qui souvent ne sont pas adaptées aux conditions dangereuses de la région notamment le nombre croissant de cyclones, les inondations régulières et dans une moindre mesure les tremblements de terre qui deviennent récurrents. Si certains États membres intègrent la construction de villes résilientes dans leur portefeuille, ce n'est pas le cas partout. De nombreuses infrastructures de la région ne sont en conséquence pas adaptées à d'éventuels bouleversements physiques.

La vulnérabilité environnementale désigne certains risques tels que les infestations d'animaux et de parasites qui ont eu un impact sérieux sur la région au cours des dernières années. Le rapport RVAA de la SADC publié en 2022 montre que, du début de l'année 2020 à décembre 2021, le criquet migrateur africain (AML) a continué à menacer la sécurité alimentaire dans plusieurs États membres, à savoir l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. En avril 2022, la peste porcine a été signalée dans la province de Lusaka (Zambie). Des foyers de fièvre aphteuse ont également été signalés au Malawi, en Afrique du Sud et dans la province de Tete au Mozambique.

Dans la région de la SADC, la vulnérabilité se fait surtout sentir dans la sphère socio-économique. La vulnérabilité sociale a un impact potentiel sur des groupes tels que les pauvres, les familles monoparentales, les femmes enceintes ou qui allaitent, les handicapés physiques, les enfants et les personnes âgées. La vulnérabilité économique, en revanche, a un impact sur les actifs et les processus économiques, y compris les entreprises, et a des effets secondaires tels que l'augmentation de la

pauvreté et la perte d'emplois. Ces dernières années, l'avènement de la Covid-19, qui a eu un impact à la fois sanitaire et financier sur la population, a aggravé les effets conjugués de la pauvreté, du chômage, des conflits et des migrations forcées. Selon la RVAA de la SADC, « le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est estimé à 55,7 millions au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 dans les 12 États membres qui ont fourni des données visées dans le rapport de synthèse régional publié en 2022 sur l'état de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en Afrique australe ». Ces chiffres ne s'appliquent qu'à la sécurité alimentaire dans la région. Combinés aux problèmes de santé, de chômage, de jeunes non scolarisés et d'autres vulnérabilités, ils donnent une idée des défis auxquels la région est confrontée.

Au regard des projections à l'horizon 2023, la tendance actuelle au niveau mondial, continental et régional n'est pas très encourageante. Selon le rapport de synthèse de la RVAA de la SADC publié en 2022, le cours des principaux produits de base reste élevés dans la plupart des parties de la région et l'impact du conflit en cours en Ukraine se fait davantage sentir sur les produits de base importés. En R.D. Congo, les prix des principales denrées alimentaires importées, notamment le riz et l'huile végétale raffinée, ont augmenté de 10 à 30 % en avril 2022. Au Mozambique, 60 % des marchés surveillés en avril ont signalé des prix du maïs supérieurs à la moyenne quinquennale, à un moment où les prix commencent habituellement à baisser. Au Zimbabwe, la combinaison de pressions hyperinflationnistes et de pénuries de certains produits alimentaires de base, notamment l'huile de cuisine, la farine de maïs et le sucre, a entraîné des augmentations considérables des prix, un plus grand nombre de marchés augmentant leurs ventes exclusivement en USD.

Selon les prévisions, les prix du maïs devraient suivre les tendances saisonnières et dépasser les niveaux atteints au cours de l'année précédente et les niveaux moyens sur cinq ans. Dans la plupart des parties de la Région, il est probable que les coûts de transport augmentent en raison du conflit ukrainien, qui a entraîné une hausse des prix du carburant et une augmentation importante des prix des denrées alimentaires de base. Cette situation affectera probablement l'accès des ménages pauvres aux produits de base sur le marché, en particulier d'octobre 2022 à mars 2023 (saison creuse), lorsque le pouvoir d'achat de la plupart des ménages sera faible. Les régions du sud de l'Angola, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe, touchées par la sécheresse, ainsi que les zones de conflit en R.D. Congo et au Mozambique risquent d'être fortement affectées par des prix des denrées de base supérieurs à la moyenne. Les perspectives régionales pour 2022-2023 sont de ce fait préoccupantes.

Sur la base de l'évaluation ci-dessus, les chocs de ces derniers mois ont rendu les communautés de la région SADC encore plus vulnérables et susceptibles d'être plus touchées par les inondations. Selon le rapport de synthèse du RVAA de la SADC, au cours de la saison 2021-2022, la région a connu un record de six systèmes météorologiques destructeurs, dont deux tempêtes tropicales et quatre cyclones. Ces systèmes ont directement touché Madagascar, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe. En avril 2022, l'Afrique du Sud a également connu de fortes précipitations et des inondations soudaines destructrices qui ont causé des dommages colossaux aux infrastructures et des pertes de vies humaines dans la province de KwaZulu-Natal. Les États insulaires de la SADC, notamment les Comores, Madagascar, Maurice et

les Seychelles, sont confrontés à des défis uniques liés au changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière, qui continuent d'accroître les vulnérabilités des communautés locales. En R.D. Congo, des déplacements de populations dans les zones de conflit sont signalés dans le centre et le nord-est du pays, tandis que le conflit dans le nord du Mozambique continue d'affecter l'accès des populations aux moyens de subsistance, de même que les troubles civils qui ont éclaté en Eswatini, avec un effet d'entraînement sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

En raison de ces vulnérabilités sous-jacentes, les communautés de la région ont une capacité de résilience et d'adaptation très limitée. La résilience est « la capacité du système à subir une perturbation ou un changement tout en conservant sa fonction, sa structure et son identité de base ; la capacité à s'auto-organiser ; et la capacité à accroître sa capacité d'apprentissage et d'adaptation ». Selon le cadre régional de résilience 2020-2030 de la SADC, les réponses humanitaires aux crises passées dans la région ont permis de sauver des vies et de rétablir les moyens de subsistance, mais n'ont pas toujours pris en compte les vulnérabilités sous-jacentes. Dans ce contexte, il est facile de voir à quel point la vie et les moyens de subsistance des populations de la région de la SADC sont affectés. Même les parties de la région qui ne sont pas touchées par les événements susmentionnés sont souvent indirectement affectées par les migrations forcées, les populations touchées cherchant à se réfugier loin des catastrophes.

#### **4. ANALYSE DE LA CAPACITÉ DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION**

Bien que la RRC soit l'affaire de toutes les personnes concernées, y compris les membres de la communauté, tout le monde n'a pas le même niveau de connaissances, de prise de décision et de ressources pour la mettre en œuvre. Par conséquent, la responsabilité première de la mise en œuvre incombe en dernier ressort aux gouvernements nationaux. Les gouvernements des États membres de la SADC, bien qu'interdépendants, ont la responsabilité première de sauvegarder les intérêts de leurs citoyens. Cette analyse des capacités est principalement axée sur les États membres et leur alignement sur l'organisme régional : le Secrétariat de la SADC. L'analyse des capacités a été réalisée à travers le prisme des cadres, structures et mécanismes existants mis en place dans les pays pour régir la gestion des risques de catastrophes.

Les États membres de la SADC adhèrent au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui est renforcé par la Stratégie régionale africaine sur la RRC à travers son Programme d'action (PdA). Au niveau régional, la région de la SADC a préparé un certain nombre de mécanismes destinés à guider la RRC, notamment la stratégie et le fonds de préparation et de réponse de la SADC (2016-2030) et le cadre régional de résilience (2020-2030). Grâce à son Secrétariat et au Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la SADC (SHOC) récemment mis en place, la Région est en mesure d'offrir un soutien à ses États membres. Malgré ces mécanismes et les efforts déployés au niveau régional, les États membres de la SADC ont des niveaux variables de préparation et de capacité de réaction. L'état de la planification de la préparation et de la réponse aux catastrophes de la région SADC

pour la saison 2022-2023 donne une image pertinente de la capacité des pays concernés.

Alors que 14 États membres disposent de structures nationales de coordination de la gestion des risques de catastrophes (NDMA), seuls 5 disposent de systèmes d'alerte rapide fonctionnels et 6 de procédures opérationnelles standard en place. Si 14 États membres ont mis en place des plans d'urgence, seuls 6 d'entre eux ont été finalisés et approuvés et 1 seul a effectué un exercice de simulation sur la base de ces plans. Le manque de fonds constitue l'un des principaux obstacles à la préparation aux catastrophes. Or, sur les 16 États membres, seuls 4 ont mis en place des mécanismes de financement approuvés, et neuf sont encore en cours de négociation. Le rapport identifie ensuite les principaux défis à relever, à savoir :

- l'insuffisance des ressources et des fonds consacrés aux initiatives de RRC ;
- l'absence de système intégré d'alerte rapide multirisque ;
- les contraintes techniques et de capacité ou les processus bureaucratiques ;
- la faible mise en œuvre opérationnelle des plans ou plans d'intervention d'urgence ;
- la mauvaise fonctionnalité de la coordination sectorielle ou des groupes ;
- des systèmes de gestion de l'information et de communication limités.

Le rapport sur l'état de la situation identifie ensuite les domaines prioritaires pour la saison, à savoir :

- le soutien financier et technique pour renforcer la préparation ;
- le soutien à la gestion de l'information et au développement d'outils de rapport harmonisés ;
- le renforcement des systèmes d'alerte rapide grâce à une collaboration transfrontalière, au partage des données et des informations et à une action rapide ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et intégration de mesures de RRC dans les programmes de développement et promotion de l'engagement du secteur privé ;
- la défense de la finalisation des plans d'urgence nationaux.

Si l'on examine la capacité de préparation et de réaction des États membres, les principales lacunes et difficultés rencontrées par la majorité d'entre eux sont **le financement et la capacité**. Ce constat indique les domaines dans lesquels le Secrétariat de la SADC et ses parties prenantes doivent investir considérablement. Les structures de coordination et les politiques en elles-mêmes ne se traduisent pas nécessairement par une mise en œuvre efficace et efficiente de la gestion des risques

de catastrophes, mais elles sont considérées comme les fondations sur lesquelles repose la RRC et qui peuvent être renforcées si nécessaire.

#### **4.1 RÔLE ET CAPACITÉ DU SECRETARIAT DE LA SADC**

La capacité de la région de la SADC à prévenir les catastrophes, à s'y préparer et à y répondre de manière appropriée a été exploitée grâce à la création de l'unité de RRC du Secrétariat de la SADC. Cette unité est chargée de coordonner et d'aider les États membres dans leurs efforts visant à rendre opérationnelle la gestion des risques de catastrophes, à la fois individuellement et collectivement. Bien que la région ait adopté la stratégie de préparation et de réponse, cette stratégie n'est pas totalement opérationnelle. Le Secrétariat de la SADC et les États membres se heurtent à des limites lorsqu'il s'agit de coordonner efficacement un mécanisme régional de préparation et de réaction. En effet, ils manquent de protocoles, de procédures, d'infrastructures, d'équipements et de machines pour mettre en œuvre des capacités techniques multisectorielles et des ressources financières. Les défis auxquels sont confrontés la région et en particulier les États membres sont principalement les suivants :

1. le manque de cohérence dans l'alerte rapide, l'identification des risques, le partage de l'information et la communication de l'information dans la région ;
2. les cadres nationaux ne sont pas harmonisés, ce qui rend difficile la coopération et la coordination transfrontalières ; et
3. les structures et politiques internes de certains pays, bien qu'existantes, sont faibles, tandis que pour d'autres, ces structures et politiques ne sont pas fonctionnelles.

**Sur la base de ce qui précède, la région doit :**

1. élaborer des accords et des cadres de soutien, y compris des protocoles d'accord sur l'alerte rapide, le transit des ressources d'aide humanitaire qui soutiennent la circulation des biens, des services et des ressources à travers les frontières internationales ;
2. faciliter la coordination et les échanges transfrontaliers entre les États membres ;
3. améliorer la collecte et le partage de données et d'informations en vue d'une gestion efficace des connaissances en matière de gestion des risques de catastrophes ;
4. renforcer la coordination régionale concernant la communication en matière de gestion des risques de catastrophes, la présentation et la transmission d'informations de la SADC aux États membres ;
5. investir dans le financement des risques de catastrophe afin de financer les activités de préparation et de réponse ; et

6. encourager les partenariats public-privé (PPP) de manière à améliorer la participation du secteur privé à la RRCM, en particulier aux niveaux régional et national.

En conséquence, il sera nécessaire que le Secrétariat de la SADC harmonise les approches pour la région et, ce faisant, mette en place les mécanismes qui permettront aux États membres de travailler en cohérence les uns avec les autres. Une telle démarche devra être progressive car les capacités et les ressources varient d'un État membre à l'autre. Afin de favoriser ce processus d'harmonisation, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme permettant d'orienter la réduction des risques de catastrophes et le cadre d'urgence multirisque de la région.

## **5. CADRE REGIONAL DE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE MULTIRISQUES (2022-2030)**

Ce cadre régional de planification d'urgence multirisque (RMCPF) de la SADC est basé sur une approche globale de la RRC. À ce titre, il met l'accent sur le rôle central de la coordination régionale et de ses liens avec les États membres et leurs affiliés dans la gestion des risques de catastrophe au sein de chaque pays. Un cadre de réduction des risques de catastrophes guide les initiatives de l'ensemble de la société visant à réduire de manière proactive les risques de catastrophes afin de minimiser les pertes et les souffrances causées par les catastrophes. Ce cadre vise essentiellement à exploiter le potentiel d'une vision régionale et à faciliter la préparation et la réponse au niveau national, ce qui alimente les efforts régionaux. Il met l'accent sur l'importance de la coopération régionale entre les États membres en matière de production et de partage d'informations, d'uniformisation des concepts et de normalisation des outils afin de faciliter une meilleure coordination de la préparation et de la réponse en cas de besoin entre les États membres.

Le cadre s'inspire du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (SFDRR), un cadre mondial adopté en 2015 au cours de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes qui s'est tenue à Sendai (Japon). Il a ensuite été approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies en juin 2015 et succède au Cadre d'action de Hyogo (2005-2015). Le cadre de Sendai couvre la période 2015-2030, au cours de laquelle les parties sont censées réduire considérablement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance, en santé et en biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays.

Les actions prioritaires du cadre de Sendai comprennent la compréhension des risques de catastrophe, le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe, l'investissement dans la RRC pour la résilience, et l'amélioration de la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour "mieux reconstruire" au cours du redressement, de la réhabilitation et de la reconstruction. Le Cadre de Sendai est mis en œuvre au niveau continental par la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe (ARSDRR), à travers son Programme d'action (PdA) pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

Conformément au Cadre de Sendai et au Programme d'action, le Cadre régional de planification d'urgence multirisque de la SADC examine également le rôle d'autres acteurs que les États membres dans la gestion des risques de catastrophe au niveau régional et s'étend jusqu'en 2030, conformément au calendrier défini dans le Cadre de Sendai. En dehors des gouvernements, les parties prenantes du cadre comprennent le secteur privé, les organisations de la société civile et même les membres des communautés. Le RMCPF intègre les bonnes pratiques généralement acceptées en matière de gestion des risques de catastrophes, notamment l'attention portée au genre, à l'âge, aux personnes handicapées, ainsi qu'une approche écosystémique de la gestion des risques visant à soutenir un avenir durable. La mise en œuvre du RMHCPF se fait par le biais d'un plan d'urgence régional multirisque (RMHCP) qui sera réexaminé chaque année.

## **5.1. OBJECTIFS DU CADRE REGIONAL MULTIRISQUE**

Le cadre régional d'intervention multirisque a pour objectif général de fournir une approche harmonisée de la préparation et de la réponse aux catastrophes dans la région de la SADC. Il facilite la coordination des structures régionales de RRC conformément aux dispositions du Cadre de Sendai, de la Stratégie régionale africaine de RRC et des politiques et stratégies régionales de la SADC en matière de gestion des risques de catastrophe. Le cadre est développé dans le but d'aider les États membres à avoir une compréhension commune et une approche uniforme de la gestion des risques de catastrophes au niveau régional. Cette approche harmonisée devrait renforcer la coordination et contribuer à minimiser les conséquences potentielles des catastrophes dans la région.

### **5.1.1. Objectifs spécifiques**

1. Fournir un cadre opérationnel à la gestion régionale des risques de catastrophes dans la région de la SADC ;
2. Identifier et classer les risques qui caractérisent la région de la SADC afin de faciliter la planification et la préparation de la réponse des États membres ;
3. Faciliter la communication, la coopération et la coordination entre les États membres par l'utilisation de différents instruments d'orientation au niveau régional et mondial.

## 5.2 CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU CADRE REGIONAL D'URGENCE MULTIRISQUE

### 5.2.1. Champ d'application

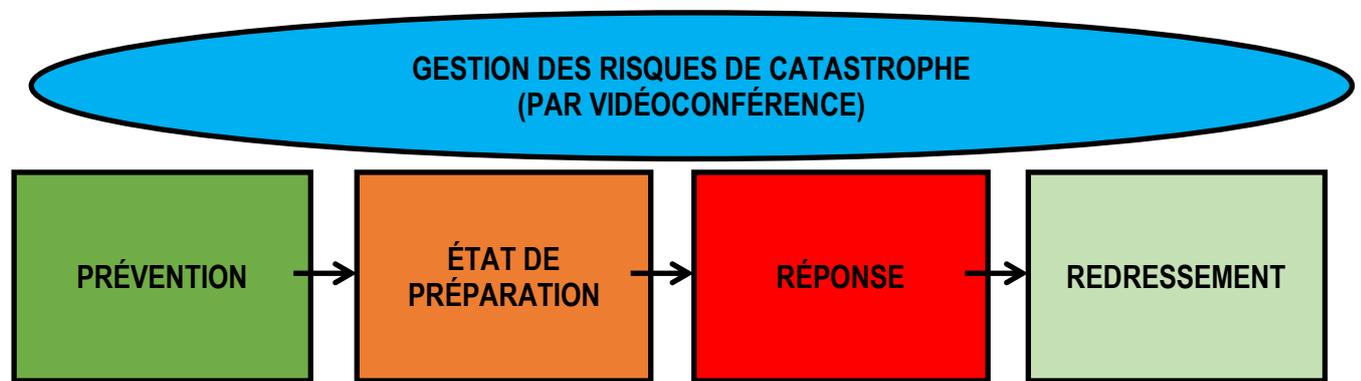
Le cadre régional multirisque est aligné sur le cadre de Sendai de réduction des risques de catastrophe, qui vise à réduire considérablement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et en santé, ainsi que les biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays, d'ici à 2030. Le cadre prend également en compte le Programme d'action pour l'Afrique (PdA) et ses cinq objectifs supplémentaires qui sont conçus de sorte à accompagner les sept (7) objectifs de Sendai. En outre, il est conçu pour expirer en 2030, conformément à l'expiration du cadre de Sendai. Le cadre couvre également les priorités de la région de la SADC conformément à ses politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophes. Par conséquent, le champ d'application du RMHCF couvre la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans toutes ses phases, à savoir la prévention, la préparation, la réponse et le redressement.

**Prévention :** Les mesures de prévention visent à éliminer ou à réduire l'impact des risques et/ou à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience de la communauté soumise à l'impact de ces risques. La prévention est une phase continue du processus et couvre une série d'activités et de stratégies mises en œuvre par les individus, les communautés, les entreprises et les gouvernements.

**État de préparation :** La préparation aux catastrophes consiste à prévoir et à prendre des mesures préventives avant l'apparition d'une menace imminente, en réponse à des avertissements avancés. Les activités de préparation garantissent une réponse rapide et efficace aux catastrophes et réduisent les impacts négatifs sur les communautés, l'économie, les infrastructures et l'environnement, ainsi que sur les priorités de développement de la région SADC.

**Réponse :** Cette phase comprend la fourniture de services d'urgence et d'assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe afin de sauver des vies, de réduire les effets sur la santé, de garantir la sécurité publique et de répondre aux besoins vitaux (nourriture, eau et assainissement, abri et protection) des personnes touchées par les catastrophes. La phase d'intervention commence dès que l'impact d'un danger se fait sentir.

**Reprise :** Les activités de reprise portent sur les demandes de reconstruction, de réhabilitation et de rétablissement dans les domaines physique, social, émotionnel, psychologique, environnemental et économique. Elles visent à restaurer et à améliorer, le cas échéant, les installations, les moyens de subsistance et les conditions de vie des communautés touchées par une catastrophe afin de les rendre plus résistantes et de réduire les dépenses importantes nécessaires au redressement à l'avenir. Le redressement commence peu après la fin de la phase d'urgence et doit viser à repartir sur de meilleures bases.



**Figure 3 : Illustration des différentes phases de la réduction des risques de catastrophes**

Bien qu'il s'agisse d'un cadre régional de la SADC, il est également destiné à la familiarisation et à l'orientation des professionnels de la RRC dans les États membres, y compris les partenaires internationaux de coopération (PIC), le secteur privé, les gouvernements ou autorités locales des États membres, les ONG et les entreprises publiques.

### 5.2.2 Principes directeurs du RMHCPF

Ce cadre régional de planification d'urgence multirisque s'aligne sur le Cadre de Sendai de réduction des risques de catastrophe, qui énonce 13 principes clés, à savoir :

- i. la responsabilité première des États de prévenir et de réduire les risques de catastrophe, y compris par la coopération ;
- ii. la responsabilité partagée entre les autorités régionales, nationales et locales, les secteurs et les parties prenantes, en fonction des circonstances ;
- iii. la protection des personnes et de leurs biens tout en promouvant et en protégeant tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement ;
- iv. la participation de l'ensemble de la société ;
- v. la pleine participation de toutes les institutions de l'État de nature exécutive et législative aux niveaux régional, national et local ;
- vi. l'autonomisation des autorités et des communautés locales par le biais de ressources, d'incitations et de responsabilités décisionnelles, le cas échéant ;
- vii. une prise de décision inclusive et un développement tenant compte des risques, tout en utilisant une approche multirisque ;
- viii. la cohérence des politiques, plans, pratiques et mécanismes de réduction des risques de catastrophes et de développement durable dans les différents secteurs ;
- ix. la prise en compte des caractéristiques locales et spécifiques des risques de catastrophes dans la définition des mesures de réduction des risques ;
- x. la prise en compte des caractéristiques locales et spécifiques des risques de catastrophe lors de la détermination des mesures de réduction des risques

- xi. « mieux reconstruire » dans le but d'éviter la création de risques de catastrophes et de réduire les risques existants ;
- xii. la qualité du partenariat mondial et de la coopération internationale doit être efficace, significative et forte ; et
- xiii. le soutien des pays développés et des partenaires doit être adapté aux besoins et aux priorités identifiés par les pays bénéficiaires.

Ces principes soulignent clairement le rôle et la responsabilité primordiaux de l'État dans la gestion des risques de catastrophe. Ils tiennent compte des sept (7) objectifs et des quatre (4) priorités du cadre de Sendai. Ces principes sont renforcés par les cinq cibles supplémentaires du Programme d'action. Outre les cadres mondiaux et continentaux, ce PCRHM s'inspire également des instruments et programmes régionaux de la SADC, tels que :

- la Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe
- le Plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC (RISDP), 2020-2030
- le Cadre régional de résilience 2020-2030 ;
- la stratégie et le fonds de préparation et de réponse aux catastrophes de la SADC 2016 - 2030
- le protocole sur la santé (1999), et en particulier l'article 25 sur les services sanitaires d'urgence et la gestion des catastrophes.
- la politique régionale de l'eau (1995), qui comprend des dispositions relatives à la protection des populations contre les catastrophes liées à l'eau, y compris la prévision, la gestion et l'atténuation des catastrophes (SADC, 2012).
- le plan d'action stratégique régional (RSAP IV) sur le développement et la gestion intégrés des ressources en eau (2016-2020).
- la politique agricole régionale (RAIP) et le plan d'investissement de la SADC, ainsi que d'autres plans sectoriels.
- le programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité de la SADC (RVAA) mis en place en 1999.

### 5.3 JUSTIFICATION

La région de la SADC est généralement connue comme un « point chaud des catastrophes », car elle est sujette à plusieurs risques dont la fréquence s'est accrue au fil du temps et qui ont entraîné des catastrophes aux effets dévastateurs sur les populations. Au nombre de ces risques figurent les inondations, les sécheresses, les cyclones, les épidémies, les maladies animales, les feux de brousse et d'autres risques tels que les attaques de criquets pèlerins. Si les 16 États membres de la SADC ont, chacun à leur manière, mis en place des mécanismes de préparation et de réaction à ces risques, ces mécanismes ont surtout été mis en place à des degrés différents. Cette susceptibilité aux catastrophes dans la région signifie qu'un événement survenant dans un État membre entraîne souvent des conséquences sur les États voisins, ce qui incite les États membres à étudier l'atténuation, la préparation, la réponse et même le redressement d'une manière collective. Cette volonté d'action collective ne se limite pas à la réduction des risques de catastrophe, mais s'applique également à des domaines tels que la gestion des ressources en eau, l'agriculture, l'économie, la politique et même la défense.

Le Secrétariat de la SADC est chargé de cette gestion collective au nom de la région et l'Unité de réduction des risques de catastrophes (Unité RRC) du Secrétariat est responsable des questions liées aux catastrophes. Dans ce contexte, le Secrétariat, par l'intermédiaire de son Unité RRC, a pris l'initiative de concevoir un plan d'urgence multirisque pour la région. En élaborant le plan d'urgence multirisque pour la région, il était nécessaire de répondre à ces questions fondamentales, notamment :

1. *Le processus doit-il prévoir l'élaboration d'un plan d'urgence régional multirisque basé sur des prévisions saisonnières et sur lequel les États membres sont censés aligner et adapter leurs divers plans d'urgence nationaux ?*
2. *Faut-il prévoir une approche selon laquelle les États membres élaborent leurs différents plans d'urgence nationaux et les soumettent au Secrétariat régional pour consolidation et élaboration d'un plan d'urgence régional multirisque ?*
3. *Le processus devrait-il prévoir une approche selon laquelle le Secrétariat de la SADC assiste et soutient les États membres dans l'élaboration de leur plan d'urgence sur une base annuelle ?*

Grâce à un processus de consultation avec les États membres et le Secrétariat, il s'est avéré que, dans la mesure où de nombreux pays disposent déjà de systèmes de planification d'urgence fonctionnels, la tendance est à *une approche conjointe dans laquelle les États membres élaborent leurs différents plans d'urgence nationaux et les soumettent au Secrétariat régional en vue de leur consolidation et de l'élaboration d'un plan d'urgence régional multirisque.*

L'option d'un plan régional d'urgence multirisque, qui sert de boussole aux États membres, a été jugée plus logique, car elle permettrait à chaque État membre de renforcer ses propres capacités et d'harmoniser l'approche de la réduction des risques de catastrophe dans la région. Le SHOC devrait combiner les prévisions régionales et les plans d'urgence soumis par les États membres afin d'élaborer un plan de préparation régional sur une base annuelle. Le Secrétariat aurait ainsi la possibilité

d'aider et de soutenir chaque État membre en fonction du niveau de sophistication ou des systèmes mis en place.

Sur la base de ces considérations, l'élaboration d'un cadre régional d'intervention multirisque, qui serait accompagné d'un plan régional d'intervention multirisque élaboré sur la base de la consolidation des soumissions des États membres en combinaison avec les prévisions régionales annuelles, a été jugée justifiée. Les procédures opérationnelles standard (POS) décrivent les processus et les mécanismes impliqués dans la mise en œuvre du plan d'urgence. Toutefois, avant toute chose, des processus doivent être mis en place pour planifier le cadre.

### **5.3.1. Prévisions saisonnières**

Chaque année, des prévisions sont établies pour la région de la SADC. Ces prévisions permettent d'anticiper les points chauds et les risques auxquels la région doit prêter attention. Elles précisent également les pays et les zones susceptibles d'être les plus touchés. Ces prévisions sont souvent de nature hydrométéorologique, mais l'importance des précipitations ou des tempêtes au cours d'une année donnée peut être déterminante pour les dommages potentiels causés aux récoltes, le degré d'inondation ou même les sécheresses potentielles. Sur la base de ces prévisions, des plans saisonniers doivent être élaborés pour la région.

### **5.3.2. Processus national de planification des mesures d'urgence**

Dès réception des prévisions régionales, chaque pays de la région doit élaborer des mesures de préparation en vue d'atténuer les répercussions potentielles des pluies, des tempêtes, des sécheresses ou des parasites. Les États membres sont censés disposer de leurs propres plans d'urgence, qui sont adaptés et mis à jour en fonction des prévisions. Ces plans d'urgence sont ensuite partagés avec le Secrétariat de la SADC qui évalue et consolide les plans de tous les États membres.

### **5.3.3. Atelier sur les plans d'urgence régionaux**

Dès réception des plans d'urgence des États membres, le Secrétariat de la SADC est censé les consolider. Cependant, avant la consolidation, il est nécessaire d'organiser un atelier de planification au cours duquel les attentes sont clarifiées et les priorités régionales déterminées sur la base des prévisions et des pays ou zones les plus susceptibles d'être les plus touchés. Sur la base de cette clarification, les plans sont améliorés et mis à jour comme convenu conjointement par toutes les parties prenantes. Sur la base de l'atelier susmentionné, le Secrétariat devrait donner le coup d'envoi du processus de planification régionale en s'appuyant sur les plans des États membres.

### **5.3.4. Élaboration d'un plan d'urgence régional**

Le Secrétariat de la SADC est ensuite chargé de consolider et d'élaborer le plan d'urgence pour la région. Cette tâche est effectuée avec la participation des membres du RIASCO et des principaux groupes régionaux. Le plan devrait également inclure un mécanisme de financement budgétaire destiné à la réponse à apporter pendant la saison.

### 5.3.5. Ateliers et sessions de préparation avec les principaux États membres concernés

Outre la préparation d'un plan d'urgence régional, le Secrétariat de la SADC, par l'intermédiaire du SHOC, doit travailler et préparer les États membres prioritaires identifiés au cours de l'atelier de consolidation. Les États membres prioritaires sont ceux qui nécessitent une attention particulière, soit en raison de la gravité des risques attendus, soit en raison de difficultés internes susceptibles d'entraîner des répercussions au-delà du territoire national et, en conséquence, nécessitent l'attention de la région.

Une fois que tous les préparatifs ont été effectués, l'étape suivante consiste à attendre tout en étant prêt à faire face à tout incident qui pourrait nécessiter une action. Il est prévu que chaque État membre réagisse à toute catastrophe dans la limite de ses capacités. Ce n'est que lorsque l'événement dépasse un seuil bien établi qu'il est transmis au niveau régional. Les seuils sont définis dans le plan d'urgence régional et les procédures opérationnelles standard définissent la mise en œuvre étape par étape du plan d'urgence.

### 5.4. ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION D'URGENCE

Le plan d'urgence régional multirisque sera élaboré sur la base de prévisions et de projections annuelles, qui seront mises à jour chaque année. Étant donné qu'il s'agit d'un plan conçu pour être utilisé au niveau régional, il s'appuiera en grande partie sur les plans d'urgence des États membres. Les tableaux 2 à 4 ci-dessous énumèrent les activités à prendre en compte dans l'élaboration du plan d'urgence régional multirisque de la SADC.

**Tableau 2 : Activités du Secrétariat de la SADC et de ses partenaires pour la phase d'alerte rapide et de préparation**

Activités	Attentes
<i>Partage du rapport d'analyse de la sécurité alimentaire de la RVAA</i>	Le rapport de synthèse sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la vulnérabilité en Afrique australe souligne la vulnérabilité des pays en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance, en précisant les communautés qui devraient être ciblées par des interventions d'aide.
<i>Suivi des alertes rapides et des prévisions météorologiques par le SARCOF et couverture optimale des messages d'alerte.</i>	Les prévisions du SARCOF permettent à la région de mener des activités d'alerte rapide, d'améliorer la sensibilisation et la préparation des États membres et du Secrétariat de la SADC.
<i>Élaboration ou mise à jour des plans d'urgence nationaux et régionaux</i>	Tous les États membres doivent achever leurs plans d'urgence et les soumettre au Secrétariat de la SADC pour consolidation et préparation d'un plan d'urgence régional.
<i>Prépositionnement des produits alimentaires et non alimentaires dans les États membres et la région</i>	Dans la mesure du possible, le SHOC collaborera avec les États membres afin d'identifier et de prépositionner les denrées alimentaires et les articles non alimentaires en prévision de chocs potentiels. Cette démarche comprend l'identification de bases ou localités pour le prépositionnement.
<i>Mobilisation de l'ERT et organisation d'exercices de</i>	En prévision de chocs potentiels, le SHOC active l'équipe d'intervention d'urgence et mène des activités de préparation, y compris des exercices de simulation.

<i>simulation dans le cadre de l'état de préparation</i>	
--	--

**Tableau 3 : Activités liées aux interventions génériques**

Activités	Résultats escomptés
<i>Suivi et évaluation régionaux de la situation dans les États membres avec gestion et partage de l'information</i>	Toutes les parties prenantes clés sont régulièrement informées de la situation dans les États membres. Une telle façon de procéder permet de suivre de près la situation et de garantir que la réponse est opportune et adéquate.
<i>Demande officielle d'assistance présentée par un État membre</i>	Pour que le Secrétariat de la SADC puisse réagir et envoyer des équipes ou du matériel d'assistance, une demande officielle doit être formulée par l'État membre à la suite d'une déclaration nationale d'état de catastrophe, sauf dans les cas de nature transnationale.
<i>Organisation de missions d'évaluation rapide de l'ERT et d'autres mécanismes d'intervention rapide, y compris les opérations de recherche et de sauvetage.</i>	Pendant la phase d'intervention et à la demande d'un État membre, le SHOC mène des évaluations rapides et élabore un plan d'action recommandé en vue de son approbation.
<i>Activation de groupes au niveau régional</i>	Les évaluations déterminent les groupes clés concernés qui sont ensuite activés par le SHOC ou SADC.
<i>Fourniture d'une assistance à l'État membre</i>	Assistance régionale à l'État membre en fonction des besoins sur le terrain

**Tableau 4 : Activités de redressement applicables à tous les risques**

Activités	Objectif	Délais	Résultats escomptés
<i>Fourniture d'une aide au redressement sous forme de denrées alimentaires et d'articles non alimentaires</i>	Après et souvent aussi pendant les phases d'intervention, les communautés touchées sont aidées à réorganiser leur vie et leurs moyens de subsistance.		
<i>Élaboration et activation d'un plan de redressement</i>	Conformément au cadre de Sendai, un plan, un budget et des allocations claires sont élaborés afin d'aider le processus de reconstruction.		
<i>Activités d'interactions, de stabilisation et de développement</i>	Transfert et transition vers la stabilisation et le développement		

## 6. PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD

### 6.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces procédures opérationnelles standard (POS) sont élaborées dans le seul but de mettre en œuvre le cadre régional de planification d'urgence multirisque de la SADC et ne remplacent en aucun cas les autres POS existantes, mais sont censées, le cas échéant, soutenir et compléter les autres POS. Elles sont destinées au suivi, à la délibération et à la prise de décision concernant l'intervention du Secrétariat de la SADC en réponse à des catastrophes majeures susceptibles d'affecter un ou plusieurs États membres. Le Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la SADC (SHOC), sous les auspices de l'unité RRC du secrétariat de la SADC, est le gardien de ces POS.

### 6.1.1. NOM DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)

Ces procédures opérationnelles standard seront appelées **procédures opérationnelles standard (POS) du plan d'urgence régional multirisque de la SADC**.

### 6.2. BUT ET OBJECTIFS DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD DU PLAN RÉGIONAL MULTIRISQUE D'URGENCE

Les procédures opérationnelles standard ont pour rôle d'aider le Secrétariat de la SADC à analyser et à gérer efficacement les catastrophes au niveau régional. Le présent document contient des lignes directrices formelles relatives à la préparation et à la réaction efficaces en cas de catastrophe dans un ou plusieurs États membres de la SADC. Les POS contiennent des lignes directrices techniques et opérationnelles qui permettent aux fonctionnaires désignés d'agir de manière coordonnée dans différentes disciplines en cas d'urgence. Elles permettent d'améliorer l'efficacité d'une réponse multi-acteurs, multi-pays et multirisques, ainsi que l'échange d'informations essentielles avec les principales parties prenantes, et, ce faisant, de sauver des vies au niveau régional. Par conséquent, les procédures opérationnelles standard sont conçues dans le but de :

- fournir des lignes directrices relatives à l'activation de l'intervention de la SADC en cas de catastrophe dans les États membres ;
- soutenir l'activation des procédures de mobilisation des ressources pendant l'intervention ;
- documenter et conserver les dossiers à des fins de responsabilité financière et de documentation historique ;

En outre, le POS est conçu pour répondre à deux objectifs et applications clés :

- a) Objectifs de formation** : les POS sont conçues de manière à pouvoir être facilement adaptées et utilisées comme guide de formation destiné aux nouveaux membres du SHOC et à servir de document de référence des membres actuels de l'équipe de gestion du SHOC. Cela signifie que les POS expliquent clairement et brièvement les instructions et les canaux de communication pertinents au sein du Centre. En servant de document de référence, les POS sont structurées et organisées de manière à permettre un accès rapide à toute information recherchée.
- b) Référence en cas d'urgence** : au cours d'une intervention d'urgence, on a rarement le temps de lire une grande quantité de textes. Par conséquent, l'utilisation des POS se limite généralement à une référence rapide et facile aux informations nécessaires, telles que les instructions de mise en place et d'installation des équipements de communication, les codes, les priorités des messages, les fréquences et le format des rapports.

### **6.3. CENTRE DES OPÉRATIONS HUMANITAIRES ET D'URGENCE DE LA SADC**

Afin de comprendre le rôle des POS, il est important de comprendre le rôle et les responsabilités du Centre d'opérations humanitaires et d'urgence (SHOC) de la SADC. Conformément à l'approbation du Conseil des ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Mozambique accueillera le Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la SADC (SHOC), qui sera chargé de faciliter une préparation, une réponse et un redressement rapide améliorés et coordonnés des risques de catastrophes au niveau régional, afin de soutenir les États membres touchés par des catastrophes. Le SHOC renforcera la coordination de l'aide aux États membres touchés par des catastrophes en fournissant un soutien stratégique, notamment des orientations politiques et des informations aux États membres dans le besoin, en tant que partie intégrante du secrétariat de la SADC.

**Les principales fonctions du SHOC sont les suivantes :**

- suivre et rendre compte de la situation en cas de catastrophe dans le cadre de ses opérations ;
- fournir une coordination centralisée, un soutien et un contrôle de la réponse et des opérations d'urgence ou de catastrophe au niveau régional ;
- tenir le public informé de la situation d'urgence ou de la catastrophe de manière opportune et factuelle par le biais de briefings et de bulletins au niveau régional ;
- organiser un soutien logistique à la demande des États membres ;
- collecter des informations et tenir des registres ;
- informer le public : réception et diffusion ;
- gérer les ressources au nom de l'Unité RRC du Secrétariat de la SADC ;
- exécuter d'autres fonctions telles que stipulées dans les lignes directrices opérationnelles en vue de la gestion des risques de catastrophes.

### **6.4. UTILISATEURS INTENSIFS DES POS ET ASSUMPTIONS**

#### **6.4.1. Utilisateurs visés dans les POS du RMHCP**

Les utilisateurs visés dans les POS sont les suivants :

- i. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la SADC ;
- ii. L'équipe technique de l'unité RRC du Secrétariat de la SADC ;
- iii. Les membres de l'équipe du SHOC ;
- iv. Les fonctionnaires et les praticiens de la RRC des États membres ;

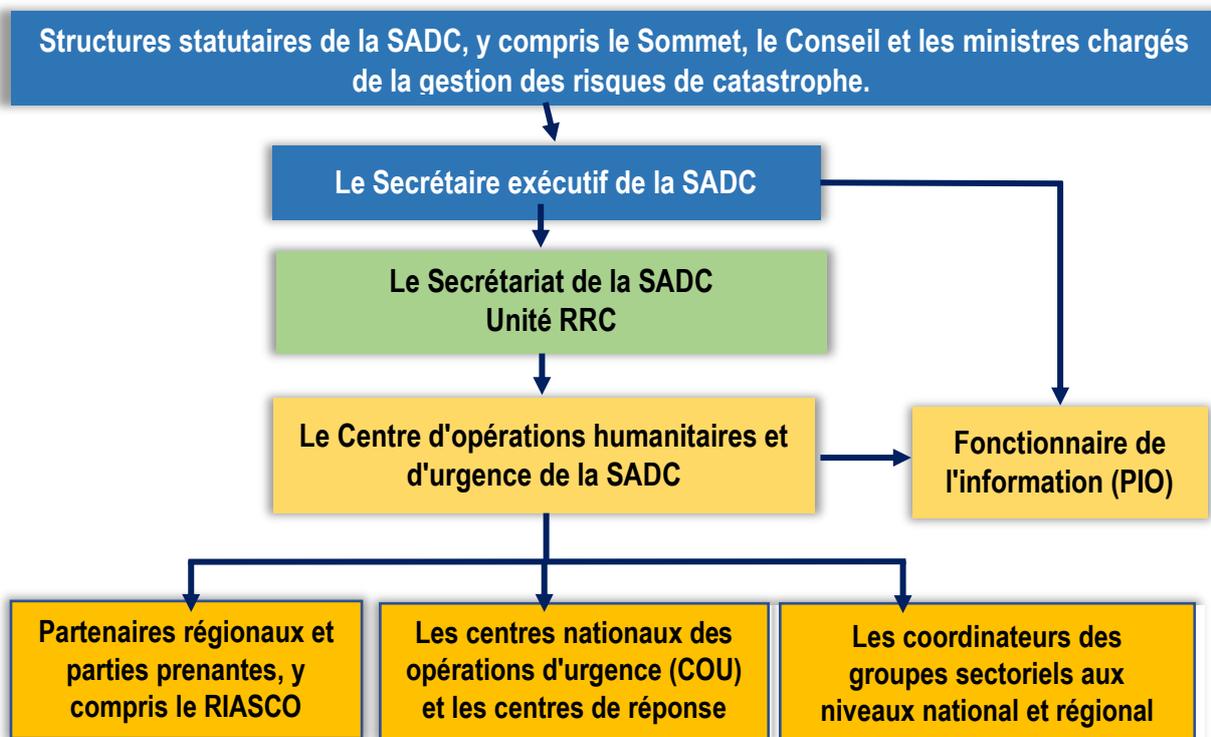
- v. Les partenaires régionaux collaborant avec le Secrétariat de la SADC et les États membres.

#### 6.4.2. Hypothèses émises au cours de l'élaboration des procédures opérationnelles standard RMHCP

- i. Les fonctionnaires chargés d'utiliser ce manuel possèdent des connaissances en matière de réduction des risques de catastrophes ou au moins une formation rudimentaire ;
- ii. Ils ont participé à un exercice de simulation pour se préparer au rôle qu'ils joueront ;
- iii. Les utilisateurs visés peuvent être des membres de l'équipe d'intervention d'urgence de la SADC ;
- iv. Ils peuvent être des décideurs dont l'action et les décisions peuvent avoir un impact sur la sauvegarde de vies humaines, d'infrastructures critiques et de biens.
- v. Les professionnels de la RRC au sein des États membres, directement concernés par les interventions d'urgence.

#### 6.5. HIERARCHIE DE LA SADC

La hiérarchie du processus de la prise de décision de la SADC en matière de réponse à une catastrophe dans un État membre <sup>1</sup>



<sup>1</sup> Le Secrétariat de la SADC a élaboré des POS de différents mécanismes au sein de la région. Ces POS sont censées respecter les procédures existantes et fonctionner en synchronisation avec elles.

## **Figure 4 : Hiérarchie du processus décisionnel de la SADC**

### **6.6. PRISE DE DECISION AU SEIN DU SECRETARIAT DE LA SADC SUR L'ACTIVATION DU RMHCP**

- I. La déclaration de catastrophe nationale par l'État membre concerné : généralement accompagnée d'un appel à l'aide extérieure.
- II. Le Secrétaire exécutif, sur avis de l'Unité RRC et après consultation du Conseil, approuve l'activation du plan d'urgence.
- III. Le plan d'action du SHOC est activé, conformément aux procédures opérationnelles standard définies dans le cadre du SHOC.
- IV. La consultation d'urgence avec les parties prenantes régionales de la SADC et les représentants des groupes sectoriels (RIASCO, bureaux régionaux des Nations unies ou ONG, etc.).
- V. La réalisation d'une évaluation rapide (par vidéoconférence ou en personne)
- VI. Le déploiement de l'ERT de la SADC et envoi de l'aide humanitaire d'urgence.

### **6.7. UTILISATION DU SYSTEME DES GROUPES SECTORIELS**

Le SHOC, une fois pleinement mis en place, suivra le système des groupes tel qu'il a été conçu par le Comité permanent interorganisations (IASC), qui guidera les opérations et la gestion du Centre avec ses pays partenaires. Cette démarche vise à permettre à la région de la SADC d'harmoniser ses systèmes avec le système utilisé à l'échelle mondiale. Chaque État membre est libre de choisir, de combiner, d'éliminer ou d'adopter le système le mieux adapté à son contexte. Le système de groupes comprend au moins deux des groupes ci-après, approuvés à l'échelle mondiale :

- 1) **Sécurité alimentaire**
- 2) **Éducation**
- 3) **Santé**
- 4) **Nutrition**
- 5) **Télécommunications d'urgence**
- 6) **Protection (y compris la violence liée au genre et la protection de l'enfance)**
- 7) **Eau, assainissement et hygiène**
- 8) **Logistiques**

**9) Coordination et gestion des camps**

**10) Abri s**

**11) Redressement rapide**

**6.7.1. POS 1 : PROCÉDURES D'ALERTE, DE NOTIFICATION ET D'APPEL**

Le système de communication du SHOC (alertes et avertissements) sera automatisé et numérisé afin de permettre un partage efficace et rapide de l'information et de faciliter l'interprétation. Le matériel informatique du Centre doit être équipé de logiciels et d'applications modernes de façon à permettre l'interopérabilité avec les services de météorologie, de géologie, des pompiers, de la police et de la défense, ainsi qu'avec d'autres systèmes d'alerte.

L'unité RRC du Secrétariat de la SADC dressera une liste des parties concernées, réputées et expérimentées, à informer en cas de catastrophe dépassant les capacités des États membres. Il convient de noter que le rôle de la SADC consiste à soutenir les efforts des gouvernements en cas de catastrophe. Le processus d'activation et de désactivation d'une situation d'urgence nationale relève de la responsabilité de l'État membre, conformément au SHOC, à l'ERT et à d'autres procédures opérationnelles permanentes pertinentes. Le Secrétariat de la SADC lancera une alerte en fonction de la position de l'appel à l'aide de l'État membre.

***L'étape numéro 1 est par conséquent l'alerte par l'État membre d'une catastrophe nécessitant l'attention de la région. Il peut s'agir d'une catastrophe limitée au pays concerné ou d'une catastrophe transfrontalière impliquant d'autres pays.***

**6.7.2. POS 2 : PROCÉDURE D'ÉVALUATION INITIALE D'ENVOI D'ÉQUIPES D'INTERVENTION D'URGENCE**

Il est supposé que la direction de l'intervention en cas de catastrophe incombe à l'autorité nationale de gestion des catastrophes (NDMA) du pays. Les équipes et le personnel d'urgence locaux et nationaux seront envoyés conformément aux dispositions des politiques nationales et du plan d'urgence en place.

Le Secrétariat de la SADC peut participer et/ou coordonner les évaluations initiales si l'événement dépasse les frontières d'un État membre. Une fois que la déclaration nationale de catastrophe a été émise et que l'aide extérieure a été demandée, le Secrétariat de la SADC peut procéder à des évaluations supplémentaires avec les parties prenantes régionales.

**6.7.3. POS 3 : APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURES D'URGENCE AUX NIVEAUX LOCAL ET NATIONAL**

Les fournitures destinées aux districts ou régions touchés dans le pays seront fournies par les parties prenantes nationales sous la direction de la NDMA et de ses

partenaires. Il peut s'agir de denrées alimentaires, d'articles non alimentaires, d'abris et d'autres produits de première nécessité.

À la demande de l'autorité nationale de gestion des catastrophes de l'État membre, la SADC peut envoyer des fournitures d'urgence supplémentaires si nécessaire. Les évaluations menées par la SADC peuvent également déterminer les fournitures nécessaires à la population touchée et mobiliser des ressources pour les fournir.

#### **6.7.4. POS 4 : DÉCLARATION D'UNE SITUATION D'URGENCE NATIONALE**

Souvent, la déclaration d'une situation d'urgence nationale est faite par le chef de l'État ou le chef du gouvernement ou son délégué. Cette déclaration est un appel à l'intervention des pays voisins, des nations amies et surtout du Secrétariat de la SADC.

La déclaration de l'état de catastrophe nationale suppose que l'événement a dépassé les capacités des parties prenantes nationales. Le plan d'intervention d'urgence de la SADC sera activé pour assurer un leadership régional en collaboration avec l'autorité nationale de gestion des catastrophes (NDMA).

#### **6.7.5. POS 5: POS DU SHOC ACTIVÉES**

Dès la déclaration de l'urgence nationale, l'unité RRC du Secrétariat de la SADC, par l'intermédiaire de son SHOC, activera ses POS pour aider les États membres qui en ont besoin. Cette action comprendra l'activation des différentes POS telles que déterminées par le SHOC.

#### **6.7.6. POS 6 : INSTRUCTIONS OU PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN PLACE DU MATÉRIEL DE SECOURS**

Les principaux besoins des communautés touchées dans le cadre d'une intervention rapide sont souvent la recherche et le sauvetage, la nourriture, les articles non alimentaires, les abris et l'assistance médicale. Il est important que :

- a. Les articles expédiés soient correctement étiquetés de manière à faciliter leur identification.

Une étiquette comportant les informations ci-après peut être collée sur le dessus des boîtes de secours :

- Nom de l'article
- Quantité
- Nom de l'expéditeur
- Adresse de l'expéditeur
- Date d'expédition
- Lieu d'expédition
- Date d'expiration
- Code couleur de l'article conformément au code couleur prescrit par la SADC.

**Tableau 5 : Code couleur du matériel de secours**

N°	Catégorie	Couleur
1	Abri	Marron
2	Vêtements	Velours
3	Alimentation	Blanc
4	Eau	Bleu
5	Médicaments	Vert
6	Produits périssables	Orange
7	Matériel de sauvetage	Rouge

- b. Le matériel doit être frais et non utilisé. Les articles d'occasion ne peuvent être envoyés que dans les conditions déterminées par la NDMA du pays.
- c. Les paquets peuvent être de taille convenable. Les articles volumineux doivent être transformés en lots.
- d. Un colis ne peut contenir qu'un seul type d'article.

### 6.8. SUIVI

Le Secrétariat de la SADC doit assurer le suivi du SHOC en ce qui concerne la réalisation des buts et objectifs fixés pour la saison, y compris la mise en œuvre du plan d'urgence régional multirisque. Il est prévu que des sessions régulières soient organisées au cours desquelles le Secrétariat rendra compte aux États membres de l'état des catastrophes dans la région et des progrès accomplis.

### 6.9. ÉVALUATION

Alors que le cadre régional s'étend jusqu'en 2030, le plan d'urgence régional devrait être mis à jour chaque année. Il est prévu que la région évalue également chaque année les progrès ou l'absence de progrès dans la mise en œuvre des plans mis en place, conformément aux objectifs et aux priorités du Cadre de Sendai, du Programme d'action et du Plan régional d'intervention d'urgence de la SADC.

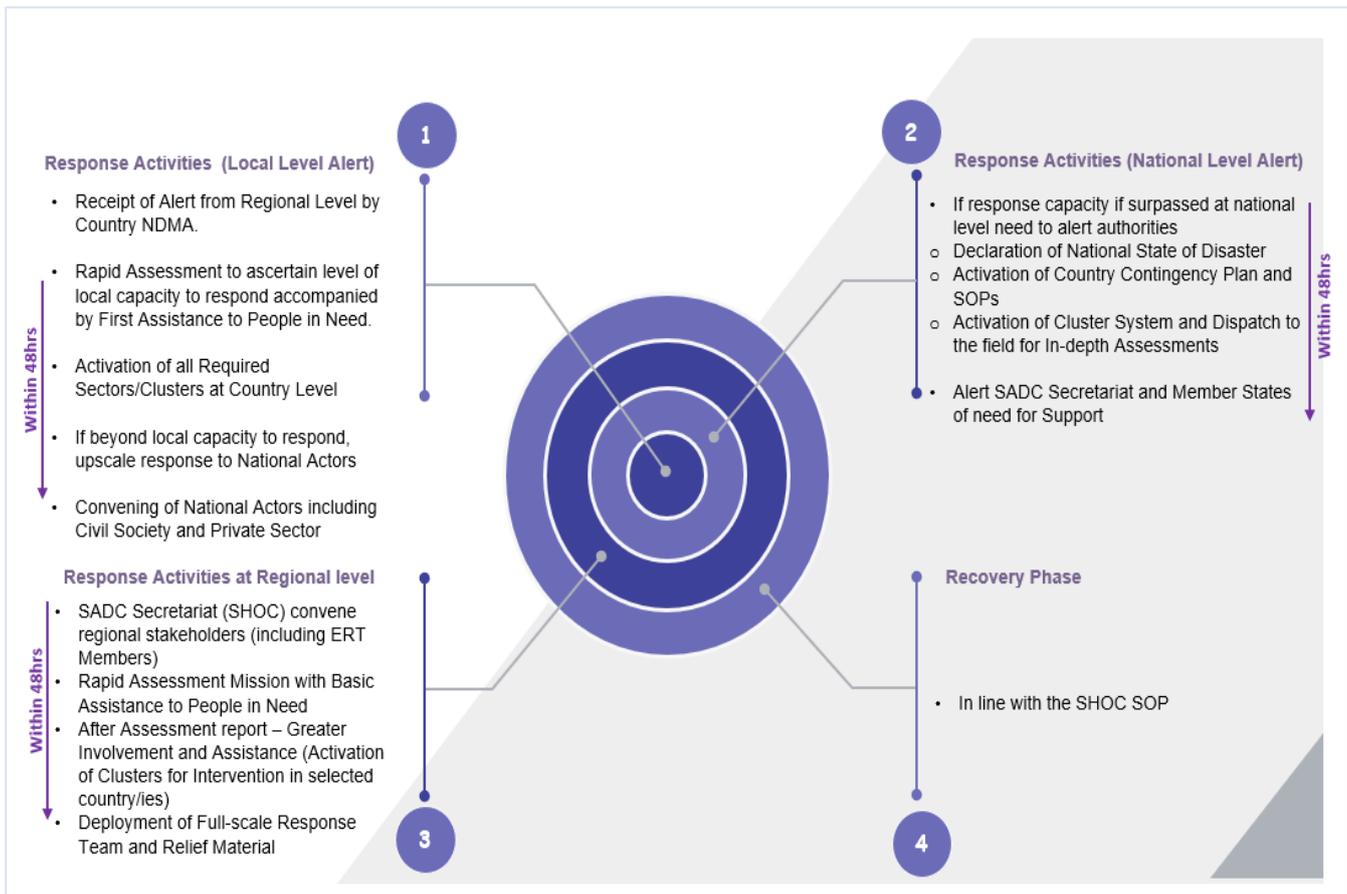
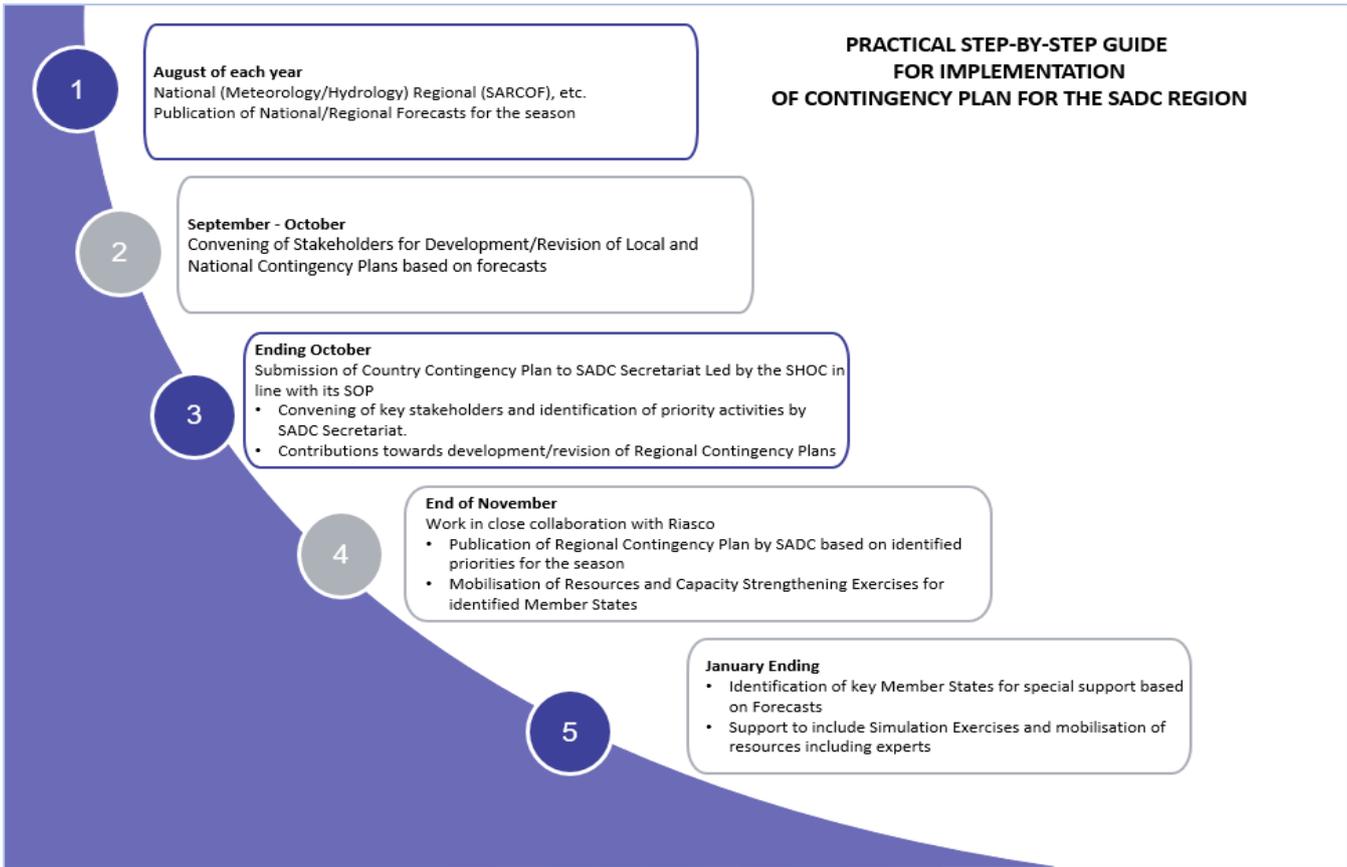
## 7. GUIDE PRATIQUE ÉTAPE PAR ÉTAPE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'URGENCE POUR LA RÉGION DE LA SADC

Activités de préparation	Délais	Notes d'orientation
Publication des prévisions nationales ou régionales pour la saison	Août de chaque année	National (Météorologie ou Hydrologie) Régional (SARCOF), etc.
Convocation des parties prenantes pour l'élaboration ou la révision des plans d'urgence locaux et nationaux sur la base des prévisions	Septembre - octobre	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'autorité nationale de gestion des catastrophes (NDMA) doit diriger le processus conformément à ses politiques et stratégies.</li> <li>- Mobilisation des ressources nécessaires à la réponse à tous les niveaux dans le pays</li> <li>- Organisation d'exercices de simulation en prévision des situations d'urgence anticipées</li> <li>- Activités de préparation et de prévention, y compris la relocalisation des populations vulnérables et le prépositionnement d'articles de secours</li> <li>- Identification des lacunes ou domaines nécessitant une assistance, à soumettre au Secrétariat de la SADC.</li> <li>- Préparation des équipes à un déploiement à court terme</li> </ul>		

Présentation du plan d'urgence national au Secrétariat de la SADC	Fin octobre	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convocation des principales parties prenantes et identification des activités prioritaires par le Secrétariat de la SADC</li> <li>- Contribution à l'élaboration ou révision des plans d'urgence régionaux</li> </ul>		Dirigé par le SHOC conformément à son POS
Publication du plan d'urgence régional par la SADC sur la base des priorités identifiées pour la saison.	Fin novembre	Travailler en étroite collaboration avec le RIASCO
Mobilisation des ressources et exercices de renforcement des capacités destinés aux États membres identifiés	Fin janvier	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des principaux États membres devant bénéficier d'un soutien spécial sur la base des prévisions.</li> <li>- Le soutien doit inclure des exercices de simulation et la mobilisation de ressources, y compris d'experts.</li> </ul>		
<b>Activités liées à l'intervention (alerte au niveau local)</b>		
Réception d'une alerte au niveau régional par le NDMA national	À tout moment	
Évaluation rapide destinée à déterminer le niveau de capacité locale de réaction, accompagnée d'une première assistance aux personnes en détresse	Dans un délai de 48 heures	
Activation de tous les secteurs ou groupes requis au niveau national	48 heures après réception du rapport d'évaluation	
Si la capacité locale de réponse est insuffisante, augmentation de la réponse aux acteurs nationaux	48 heures après la présentation du rapport d'évaluation	
Convocation des acteurs nationaux, y compris la société civile et le secteur privé	Dans un délai de 48 heures à compter de la réception du rapport d'évaluation	
<b>Activités liées à l'intervention (alerte au niveau national)</b>		
Si la capacité de réponse est dépassée au niveau national, nécessité d'alerter les autorités	Dans un délai de 48 heures à compter de la réception du rapport d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration de l'état de catastrophe nationale</li> <li>- Activation du plan d'urgence national et des procédures opérationnelles standard</li> <li>- Activation du système de groupes et envoi sur le terrain pour des évaluations approfondies</li> </ul>	Selon la décision des autorités de l'État	
	Dans un délai de 48 heures à compter de l'annonce de la catastrophe	
Alerte du Secrétariat de la SADC et des États membres en cas de besoin de soutien	Dans un délai de 48 heures à compter de l'annonce de la catastrophe	

<b>Activités liées à l'intervention au niveau régional</b>		
Le Secrétariat de la SADC (SHOC) convoque les parties prenantes régionales (y compris les membres de l'ERT).	Dans un délai de 48 heures à compter de la réception de l'alerte	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission d'évaluation rapide avec assistance de base aux personnes dans le besoin</li> <li>- Après le rapport d'évaluation : Implication et assistance accrues (activation des groupes d'intervention dans les pays sélectionnés)</li> <li>- Déploiement d'une équipe d'intervention à grande échelle et de matériel de secours</li> </ul>	Dans un délai de 48 heures après la réunion des parties prenantes	
<b>Phase de redressement</b>		
Conformément aux procédures opérationnelles standard du SHOC		

**PRACTICAL STEP-BY-STEP GUIDE  
FOR IMPLEMENTATION  
OF CONTINGENCY PLAN FOR THE SADC REGION**



## ANNEXE 2 : LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. A Staged Approach to Assess, Plan and Monitor Capacity Building, AusAid, 2006
2. Brookings.edu/blog/africa-in-focus/2017/06/07/fall-armyworm-outbreaks-in-the-sadc-region-how-to-respond/
3. Renforcement des capacités, Note de pratique du PNUD, octobre 2008
4. CDC Afrique, <https://africacdc.org/covid-19>
5. Ciwaprogram.org/wp-content/uploads/SADRI\_Drought\_Resilience\_Profile\_SADC.pdf
6. COVID-19 SADC Economy Report – 2020
7. Rapport sur la gestion des catastrophes 2011, NCDM, janvier 2012
8. Drought Resilience Profile Botswana – EU Commission 2021
9. Drought Resilience Profiles Namibia
10. Drought Resilience Profile SADC – EU Commission 2021
11. Drought Resilience Profiles – South Africa
12. Drought Resilience Profiles | Tanzania
13. FAO, FSNWG, NEPAD, OCHA, 23 Nov 2020
14. FEWS.net 2021
15. FEWS NET SADC, 1 Mar 2021
16. Fitchett, 2018 Fitchett, Jennifer (2018). Recent emergence of CAT5 tropical cyclones in the South Indian Ocean. South African Journal of Science. 114. 10.17159/sajs.2018/4426.
17. Flood Damage Emergency Reconstruction Project, Preliminary Damage and Loss Assessment, ADB, March 2012
18. Global Forest Watch
19. Humanitarian Response 2017
20. Humanitarian Response Forum (HRF) Action Plans – draft
21. Institutional Assessment and Capacity Development, European Commission, 2005
22. Interagency Contingency Planning Guidelines for Humanitarian Assistance, 2007
23. IPC DR Congo, 2020
24. Mishra et. al., Compound natural and human disasters : Managing drought and COVID-19 to sustain global agriculture and food sectors, Science of the total Environment, Feb 2021
25. Namibia Meteorological Service, 2013
26. Natural Hazards, Unnatural Disasters: The Economics of Effective Prevention, World Bank, 2011
27. Report on Disaster Management Work in 2011 and Objectives in 2012, NCDM, January 2012
28. The National Multi Hazard Contingency Plan, Swaziland, 2012
29. Thinkhazard.org
30. United Nations Disaster Assessment and Coordination Team (UNDAC) Assessment Report, UNDAC, March 2009
31. SADC, 2020 <https://www.aljazeera.com/news/2020/7/28/nearly-45-million-people-food-insecure-in-southern-africa>
32. SADC CLIMATE SERVICES CENTRE (SEASONAL DROUGHT ADVISORY) – 2018
33. SADC News 2020
34. SADC Regional Food Security Update 2020
35. SADC Regional Guideline For Forest Management 2018
36. SADC Regional Indicative Strategic Development Plan (RISDP) 2020–2030 (October 2020)
37. Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe
38. Ratolojanahary 2017
39. Relief Web 2017
40. Relief Web 2021
41. Relief Web 2022
42. Relief Web Southern Africa: Cyclone Idai Snapshot, 2019
43. Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP)
44. Différents documents et rapports organisationnels non publiés
45. OMS 2020



**SADC Headquarters**  
Plot No. 54385  
Central Business District  
Private Bag 0095  
Gaborone, Botswana  
Tel: +267 395 1863  
Fax: +267 397 2848  
Email: [registry@sadc.int](mailto:registry@sadc.int)  
Website: [www.sadc.int](http://www.sadc.int)

**@2023 SADC Secretariat**